Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 7 (1961)

Heft: 1

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTON DE NEUCHATEL

FOIRE GASTRONOMIQUE DE NEUCHATEL

La foire de la gastronomie de Neuchâtel, ouverte pour la première fois en 1960, sera remise sur pied l'an prochain. Elle s'ouvrira conjointement avec le comptoir de Neuchâtel, du 3 au 14 mai 1961.

† GEORGES GABUS

M. Georges Gabus-Savoye, administrateur de la fabrique de « Boîtes-Or », Gabus frères, est décédé après une longue maladie, dans sa 79e année. Le défunt était entré tout jeune dans l'entreprise fondée par son père, et s'est voué, pendant plus de 60 ans, au développement de cette importante maison d'horlogerie, dont il devint administrateur en 1940, lorsqu'elle fut transformée en société anonyme. Le défunt avait été en outre Président du Technicum du Locle avant la première guerre mondiale, et en 1955 il avait été appelé à siéger au Conseil d'administration de la Banque cantonale neuchâteloise qu'il présida de 1953 à 1957. Il avait fait partie du Club Alpin suisse pendant plus de 60 ans et en avait présidé la Section locloise. Tireur passionné, il avait été champion des vétérans du Canton de Neuchâtel. M. Georges Gabus-Savoye avait en outre été administrateur d'autres maisons de la branche de l'horlogerie.

CONCENTRATION DANS LE DOMAINE DES PUBLICATIONS HORLOGERES

« La « Suisse horlogère » annonce, sous le titre de « Concentration dans le domaine des publications horlogères », que la « Revue internationale de l'horlogerie », publication mensuelle éditée par l'imprimerie Courvoisier S.-A., à La Chaux-de-Fonds, cessera de paraître à partir du 1er janvier 1961. Elle sera absorbée par l'Organe officiel de la Chambre suisse de l'horlogerie, qui précise que, depuis longtemps déjà, le vœu avait été exprimé par de larges milieux de l'horlogerie, que soit recherchée une meilleure coordination des efforts faits dans le domaine de l'édition horlogère.

La « Revue internationale de l'horlogerie », qui paraissait depuis une soixantaine d'années, conservera malgré tout une certaine survivance. Il a été décidé, en effet, d'un commun accord, d'ajouter l'appellation « Revue internationale de l'horlogerie » au titre de l'une des deux éditions de la « Suisse horlogère », celle destinée aux marchés étrangers. En outre, une partie des rubriques traitées par la Revue trouvera désormais place dans la « Suisse horlogère ».

Enfin, M. Louis Loze, rédacteur de la « Revue internationale de l'horlogerie », deviendra collaborateur régulier de la « Suisse horlogère ».

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES DE LA F. H.

La Fédération suisse des Associations de fabricants d'horlogerie (F.H.), a tenu, jeudi 15 décembre, à Neuchâtel, son Assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Gérard Bauer.

Le rapport de gestion a été présenté par M. Pierre Blank, directeur. Les divers documents soumis aux délégués marquent, dans les domaines les plus divers, les progrès constants que réalise l'une des industries les plus importantes de l'économie suisse.

L'Assemblée générale a entendu un rapport sur le procès antitrust ouvert aux Etats-Unis le 19 octobre 1954 contre notre industrie horlogère et dont les audiences de preuves ont débuté à New-York le 14 novembre 1960. Pour l'instant, les représentants du Gouvernement américain ont fait entendre leurs témoins et présenté les documents sur lesquels ils appuieront leur argumentation. Les débats se poursuivront au cours des premiers mois de 1961.

L'Assemblée a adopté une résolution concernant le « contrôle F.H. des montres ». Considérant qu'il faut assurer l'avenir de l'industrie horlogère face à la concurrence étrangère, les délégués ont décidé, afin de maintenir le bon renom de la montre suisse et dans le cadre du futur arrêté fédéral sur l'horlogerie, d'introduire un contrôle obligatoire généralisé d'ici au 1er septembre 1961. La décision définitive sera prise par l'Assemblée générale convoquée pour le 31 mars 1961.

Cette résolution précise expressément que la mise en place du contrôle ne devra pas provoquer de difficultés à l'exportation et que son coût ne devra pas influencer le prix du produit terminé.

A l'issue de cette Assemblée, M. Charles Schlaepfer, directeur de Wander, S.A., fit une conférence intitulée : « Production, marque, publicité ». Le conférencier a insisté sur le fait que la marque, quoi qu'on en dise, est la base de la garantie d'existence d'une entreprise. Quant à la publicité, elle peut être comparée à un investissement pour une assurance-vie. Tout industriel voulant vivre dans le présent et plus encore dans l'avenir, doit faire des investissements réguliers dans la publicité collective et individuelle s'il veut assurer un écoulement régulier et durable de sa production. La vie publicitaire moderne présente, certes, des aspects négatifs, mais bien moins importants que ses aspects positifs. En concluant, M. Charles Schlaepfer n'a pas caché qu'à son sens, la publicité apparaîtra chez nous à la télévision. Il en résultera, au début, une période de flottement, mais les bons journaux et les périodiques bien faits ne s'en porteront finalement pas plus mal.

CANTON DE GENEVE

UN HOMMAGE A M. GASTON BRIDEL, DIRECTEUR ET REDACTEUR EN CHEF DE LA « TRIBUNE DE GENEVE »

M. Gaston Bridel, directeur, rédacteur en chef de la « Tribune de Genève » depuis 23 ans, s'est retiré à fin 1960. Le Conseil d'administration du journal avait organisé un dîner en son honneur pour prendre congé de lui. M. Jean Malche, président du Conseil d'administration, a rendu hommage à la longue activité de M. Gaston Bridel et à ses dons de journaliste. M. Gaston Bridel, après avoir exprimé sa gratitude, a dit la joie qu'il avait trouvée dans l'accomplissement de sa tâche.

LES 70 ANS DU PEINTRE CHARLES DE ZIEGLER

Le peintre Charles de Ziegler, qui s'est fixé à Laconnex, dans la campagne genevoise, fête ses 70 ans.

SIGNATURE DES ACCORDS RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'O.M.S.

Les représentants de la Confédération suisse, du Canton de Genève et de l'Organisation mondiale de la Santé ont signé divers accords relatifs à la construction du nouveau bâtiment du siège de cette Organisation à Genève. Ces accords comprennent un protocole, un contrat de 20 millions de francs suisses consenti par la Confédération et un contrat complémentaire de prêt de 10 millions de francs consenti par l'Etat de Genève.

L'Etat de Genève et l'O.M.S. ont signé un acte notarié qui détermine les conditions de mise à la disposition de l'O.M.S. du terrain sur lequel sera édifié le bâtiment dans la commune de Pregny-Chambesy, au lieu dit « Chautagnes ».

Le Dr Candau, Directeur général de l'O.M.S., a exprimé, à l'occasion de cette signature aux autorités suisses, la profonde gratitude de l'Organisation pour la générosité manifestée à celle-ci. Dans sa réponse, M. Edouard Chamay, Président du Conseil d'Etat, a fait l'éloge de l'œuvre humanitaire accomplie par l'O.M.S.

Assistait à la signature, du côté suisse, M. Jean de Rham, Chef de la division des Organisations internationales du département politique fédéral.

Le projet, qui est l'œuvre d'un architecte suisse, prévoit un bâtiment de 10 étages, couvrant une superficie de 16.425 mètres carrés. Les premiers travaux de sondage ont déjà eu lieu et la construction même du bâtiment demandera environ trois ans.

LE PROTESTANTISME SUISSE INVITE A PATRONNER UNE FACULTE DE THEOLOGIE AFRICAINE

Dans moins d'une année doit s'ouvrir à Yaoundé, au Cameroun, une Faculté de théologie, qui sera une œuvre commune des Eglises protestantes de toute l'Afrique Occidentale d'expression française, lesquelles ont un pressant besoin de pasteurs africains. Le Conseil d'administration de la future Faculté a demandé à la Faculté de théologie de Genève son parrainage académique, ce qui signifie que celle-ci sera consultée pour la nomination des professeurs, l'organisation des cours et la délivrance des diplômes. Le projet sera financé par le Conseil international des Missions et par diverses Eglises d'Europe et d'Amérique qui acceptent de prendre en charge telle ou telle part des dépenses. C'est ainsi que le Protestantisme suisse est invité à mettre un professeur à la disposition de la nouvelle Faculté, à lui faire construire un logement — car tout est à créer — et à assurer son traitement pour une première période. Un Comité intercantonal romand s'emploiera à rassembler les sommes nécessaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SWISSAIR

Le Conseil d'administration de Swissair a discuté, dans sa séance du 21 décembre 1960, du résultat probable de l'exercice 1960. Il a constaté que, malgré le manque à gagner considérable dû à la livraison tardive des DC-8 et en dépit des frais élevés provoqués par l'introduction des avions à réaction en général, les comptes devraient se boucler par un excédent. Celui-ci permettra, vraisemblablement, de recommander à l'Assemblée générale, le paiement aux actionnaires d'un dividende de 4 %.

D'autre part, le Conseil d'administration a approuvé l'intention de la direction d'augmenter, de quatre unités, la flotte de caravelles et a donné, à cet effet, son autorisation en vue de l'ouverture de négociations.

UN JEUNE ARTISTE ADMIS HORS CONCOURS

Le jeune Michel Moeschlin, d'origine tessinoise, et dont la famille a obtenu la nationalité française, qui s'était présenté pour le concours d'admission à la classe de régisseur, metteur en scène et artiste dramatique au Conservatoire de Paris, a été admis « hors concours ». Le jeune Moeschlin n'est âgé que de 18 ans.

CANTON DE VAUD

CONSEILLER SUISSE POUR LE CONGO

L'O.N.U. a chargé M. J.-C. Favre, directeur de l'Ecole européenne pour la formation des cadres de l'entreprise, à Pully, de conseiller le gouvernement congolais en matière de formation des cadres.

UNE CENTENAIRE A MORGES

Mme Aline Piaget, née à Saint-Imier le 6 décembre 1861, est entrée dans sa 100e année. Elle a habité Porrentruy, Pully, dès 1934 et Morges dès 1956. Elle a été félicitée par M. G. Despland, Président du Conseil d'Etat vaudois, et M. P.-Ch. Serex, syndic de Morges.

L'UNION CHORALE DE LAUSANNE A CELEBRE SON CENTIEME ANNIVERSAIRE

Fondée en 1860 par Henri Gerber, maître de musique, l'Union chorale de Lausanne a célébré, dimanche, son centième anniversaire. La Société a pris une grande part au développement de la vie musicale du Canton, a concouru brillamment dans les fêtes cantonales et dans les fêtes fédérales de chant. Elle a organisé de grandes auditions d'œuvres classiques et modernes.

Le centenaire a été marqué par une audition du « Saint François d'Assise » de Henri Gagnebin (Genève) et Paul Budry, créé à Genève en 1935. L'orchestre de la Suisse romande, le chœur de dames de Lausanne ont participé à ce concert, dirigé par M. Carlo Hemmerling, le compositeur de la fête des vignerons de 1955, chef de l'Union chorale depuis 1941 et qui s'est retiré à la fin de 1960.

Le concert, donné au Palais de Beaulieu, a été suivi de l'acte du centenaire, en présence de MM. Pierre Oquey, Conseiller d'Etat, Georges-André Chevallaz, Syndic de Lausanne, Ernest Ansermet, Henri Gagnebin, P. Pflugshaupt, Président de la Société fédérale de chant, à Berne. Des allocutions ont été prononcées par MM. Albert Berney, Président de l'Union chorale, P. Pflugshaupt, Président de la Société fédérale de chant, et G.-A. Chevallaz, Syndic de Lausanne.

LA DOYENNE DE LAUSANNE

La doyenne de Lausanne, c'est Mme Marie Douillot-Imer, qui, dimanche 4 décembre, a eu 102 ans révolus et qui continue à se bien porter et à sortir régulièrement. Mme Douillot vient de passer trois semaines auprès de son fils, à La Chaux-de-Fonds, où, avec son mari, elle a dirigé une grande confiserie. Elle est veuve depuis 1914.

Mme Douillot a été fêtée par les autorités cantonales et communales et M. Bernouilli, pasteur de St-François, a prononcé une allocution samedi à 11 heures.

CREATION D'UNE SOCIETE DE PRODUCTIONS CINEMATOGRAPHIQUES

Une Société de productions cinématographiques vient de se constituer à Lausanne sous la raison sociale de « Helve-Films », S.A. Son but est de « mettre à la disposition des différents besoins culturels et économiques de la Suisse un instrument d'expression et de production cinématographiques », du fait que l'utilisation du film pour le développement de la culture, de l'enseignement et la formation technique, l'information industrielle, touristique et commerciale prend une importance grandissante. La Société se propose aussi de contribuer au développement et à la diffusion de la production cinématographique suisse en général.

Les fondateurs sont MM. Albert Mermoud, directeur-fondateur de la Guilde du Livre, et vice-président de la Cinémathèque suisse ; Pierre Long, directeur-fondateur des films « Son et lumière » à Paris, et Jean-François Hauduroy, de Lausanne, metteur en scène.

MORT ACCIDENTELLE DE FRANÇOIS-RODOLPHE DE WEISS

Une automobile roulant dans la direction de Montreux a atteint, un jeudi de décembre, à la sortie de La Tour-de-Peilz, un piéton, M. François-Rodolphe de Weiss, âgé de 75 ans, habitant La Tour-de-Peilz, qui a succombé à l'hôpital du Samaritain, peu après son arrivée.

M. de Weiss était né à Lausanne et avait fait ses études de Droit à Bonn et à Berlin ; après avoir travaillé au Département politique, il fut envoyé au Consulat suisse à Cologne, où il a été Consul, de 1920 à 1950. Il était lié avec le futur Chancelier Adenauer, qu'il alla chercher dans sa prison après l'attentat du 20 juillet 1944. Il a contribué à sauver de la destruction la ville de Goedesberg en s'entremettant, sur la demande des autorités civiles, entre le Commandant des troupes américaines et les Chefs de la Wehrmacht, pour éviter le bombardement de la ville et pour négocier la reddition des Allemands.

Rentré au pays en 1950, il avait reçu, en 1955, du Ministre d'Allemagne à Berne, la Grand'Croix de l'Ordre du Mérite de la République fédérale allemande.

MONTREUX FETE Mme DE COUBERTIN

Au cours d'une réception organisée par la commune du Chatelard-Montreux, les autorités vaudoises et montreusiennes, le Comité International Olympique et le Comité Olympique suisse, ont fêté le 21 décembre Mme Marie de Coubertin, qui entrait dans sa centième année. La veuve du baron de Coubertin, le rénovateur des Jeux olympiques, décédé en 1937, est fixée à Montreux depuis 1954. M. Gabriel Despland, Président du Gouvernement vaudois ; MM. Alfred Vogelsang, syndic de Châtelard-Montreux ; Georges Jaccottet, Conseiller municipal à Lausanne ; M. Mohammed Taher, Genève, au nom du Comité olympique international ; M. Marcel Henninger, Président du Comité suisse à Genève, et M. O'Connor, Consul général de France à Lausanne, lui ont apporté des vœux à propos. M. Auguste Collet, Préfet du district de Vevey, a présidé la cérémonie.

† AMELIE BOVET-BLONAY

Après quelques semaines de maladie est décédée à Lausanne, Mme Amélie Bovet-Blonay, la veuve de Georges Bovet, qui a été chancelier de la Confédération. Retirée à Lausanne, Mme Bovet avait reçu du Maréchal Pétain, le 13 septembre 1937, à Berne, la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur pour son dévouement à secourir les blessés, les rapatriés et les internés français pendant la guerre de 1914-1918, et pour le concours qu'elle avait prêté dès lors aux œuvres françaises.

CANTON DE LUCERNE

REJET DU SUFFRAGE FEMININ A LUCERNE

Par 28.025 voix contre 9.110, les citoyens du Canton de Lucerne ont repoussé un projet de loi constitutionnelle qui devait autoriser les communes à introduire le droit de vote et d'éligibilité des femmes en matière communale.

LA MAISON SUISSE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

A l'occasion de la 13e Assemblée des membres de l'Association de la « Maison suisse des transports et des communications de Suisse », les professeurs Auguste Piccard et Jacques Piccard (fils du premier), parlèrent de leurs plongées à bord du bathyscaphe « Trieste ». Les deux pionniers de la stratosphère et des profondeurs océanes, remirent, à l'issue de leurs exposés, à la Maison suisse des transports, en sa qualité de Musée des transports, le drapeau suisse qu'ils avaient emporté, le 23 janvier 1960, lorsqu'ils atteignirent la profondeur sous-marine record de 11.000 mètres.

A cette Assemblée, à laquelle participaient plus de 300 membres, tant le Président, M. R. Cottier, que le Directeur, M. A. Waldis, soulignèrent la nécessité d'agrandir sans tarder la Maison des transports, du fait du nombre des visiteurs qui dépasse toutes les prévisions.

L'Assemblée a conféré le titre de membres d'honneur, pour les éminents services qu'ils ont rendus, à MM. W. A. Von Salis, de Berne, secrétaire général des P.T.T., et Philipp Keller, de St-Niklausen (Lucerne).

BOURGEOISIE D'HONNEUR

La bourgeoisie d'honneur, de la ville et du canton de Lucerne, a été conférée au compositeur et chef d'orchestre, Johann-Baptist Hilber, fondateur et directeur de l'Ecole suisse de musique sacrée de Lucerne, à l'occasion de ses 70 ans, qu'il a fêtés le 2 janvier. Une délégation, formée du Président du Gouvernement, M. Isenschmid, de M. Kopp, Président de la ville, et de M. Petermann, Président de la bourgeoisie de Lucerne, a remis ses diplômes à M. Hilber.

LE PRIX RADIOPHONIQUE DE LA SUISSE CENTRALE

Le « Prix radiophonique de la Suisse centrale », qui est décerné pour la deuxième fois par le Comité de la Société de Radiodiffusion de la Suisse centrale, a été conféré à M. Joseph Von Matt, de Stans, pour ses émissions sur les particularités régionales de ce coin de pays. La première fois, il avait été décerné à titre posthume en 1954 au peintre et auteur uranais Heinrich Danioth.

CANTON DES GRISONS

LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL ET LES GRISONS

Le Conseil fédéral a approuvé l'arrêté du Petit Conseil du Canton des Grisons du 14 novembre 1960 étendant la convention collective de travail des menuisiers et charpentiers du Canton des Grisons.

SERVICE DIVIN COMMEMORATIF

Mgr Alfredo Pacini, nonce apostolique à Berne, assisté de Mgr Christianus Caminada, évêque de Coire, a célébré dimanche, en la cathédrale de Coire, un office pontifical solennel à l'occasion du 800e anniversaire de la mort de saint Adalgott, évêque de Coire.

La LIGNE DE LA BERNINA EN MODELE REDUIT

Depuis le début de cette nouvelle saison d'hiver, Pontresina possède une attraction unique en son genre. En effet près de la gare, un vaste hall d'exposition, long de 50 mètres, large de 12 mètres, et haut de 4 m. 5, abrite une reproduction naturelle de la ligne de la Bernina du chemin de fer rhétique. Adultes et enfants connaîtront, les uns, un véritable émerveillement, les autres un enthousiasme certain, en admirant cette ligne de chemin de fer en modèle réduit, conçue et réalisée par M. Peter-Hans Diem, de Pontresina, en collaboration étroite avec les chemins de fer rhétiques et d'autres milieux intéressés. Il s'agit bien, en fait, du plus grand ouvrage de ce genre au monde.

Le visiteur verra s'étendre devant lui, sur une surface de 680 mètres carrés, tout le paysage qu'emprunte la ligne de la Bernina. Suivant une voie surélevée, il pourra contempler tout à son aise, en passant par la Bernina, le chemin menant de Pontresina à Tirane : montagnes, vallées, lacs, rivières, coulées d'avalanches et forêts, défileront devant ses yeux. Son attention ne manquera pas non plus d'être retenue par des détails techniques : 346 mètres de voies ferrées, 2.100 supports de caténaires, 150 aiguilles, plusieurs tunnels, 18 gares, et naturellement de nombreux trains.

L'utilisation du réseau reflète l'image exacte de la réalité ; elle est, d'autre part entièrement automatique. A cette fin, il a été nécessaire d'établir 300 relais, 22 cantonnements dans les deux sens et de multiples interrupteurs. Le temps d'arrêt dans chaque gare est de 30 à 120 secondes ; tout retard entraîne la correction parallèle du temps de croisement de deux trains. Il a fallu poser 62 km. de câbles, soit presque la distance réelle séparant St-Moritz de Tirane.

CANTON DE FRIBOURG

INAUGURATION

Le 1er décembre a été inauguré à Fribourg l'Institut de Pédagogie curative géré par une fondation spéciale mais rattachée à l'Université. Cet Institut a désormais ses propres locaux, non loin du Collège de St-Michel, et il est dirigé par M. Edouard Montalta et Mlle Laure Dupraz, tous deux professeurs de pédagogie à l'Université. Au cours de l'année 1959, il a été fréquenté par 330 étudiants, et a donné 2.900 consultations à 445 enfants et adolescents. La cérémonie a débuté par une

messe solennelle célébrée par Mgr Hasler, évêque de Saint-Gall, et l'inauguration s'est déroulée en présence de M. Python, Directeur de l'Instruction publique et de Mgr X. Hornstein, recteur de l'Université.

CANTON DU VALAIS

DISPARITION D'UN JOURNAL

Le journal « Le Rhône », édité à Martigny (Valais), a fait paraître son dernier numéro.

Le premier exemplaire du « Rhône » était sorti de presse le 16 novembre 1929. Le journal avait été fondé par M. Jules Pillet, imprimeur à Martigny.

Il était l'organe de plusieurs Associations sportives, paraissait le soir, à raison de trois fois par semaine, et n'avait aucune attache politique.

« Le Rhône » se classait, pour son tirage, au deuxième rang des journaux valaisans.

Le lundi 5 décembre, un nouveau quotidien a été édité, à Sion, sous le nom de « Nouvelliste du Rhône », groupant les abonnés du Rhône et du « Nouvelliste valaisan ». Ce dernier, fondé en 1902, paraissait auparavant à Saint-Maurice.

UNE BANQUE VALAISANNE CESSE SON ACTIVITE

Dans un communiqué officiel publié en Valais, la Banque Populaire Valaisanne à Sion a annoncé qu'elle suspendait toute activité fin décembre 1960. Devant les difficultés qu'il y a de satisfaire les besoins de l'économie du Canton, l'établissement bancaire valaisan a accepté que la Société de Banque Suisse reprenne son activité, son personnel et ses installations.

FUSION DE JOURNAUX VALAISANS

Un nouveau pas vient d'être franchi en vue de la centralisation de la presse valaisanne. En effet, peu de temps après la fusion du « Nouvelliste valaisan » et du « Rhône », qui paraissent depuis dix jours sous le titre de « Nouvelliste du Rhône », deux autres journaux valaisans ont annoncé leur fusion. Il s'agit du « Walliser Bote » et des « Walliser Nachrichten », paraissant, le premier à Viège, à raison de trois fois par semaine, et le second à Brigue, à raison de deux fois par semaine. Le nouveau journal a paru le 1er janvier sous le titre de « Walliser Bote (Briger Nachrichten) ».

CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE STOCKAGE ET DE CONDITIONNEMENT DE FRUITS A SION.

On achève actuellement à Sion la construction d'une vaste centrale de stockage et de conditionnement de fruits. On pourra y entreposer, dans des chambres froides, une bonne partie de la récolte de fruits du Valais et les écouler suivant les possibilités du marché.

Un terrain, d'une surface de quelque 13.000 mètres carrés, avait été mis à la disposition des constructeurs par la municipalité de Sion. Le nouveau bâtiment pourra abriter, dans ses frigos, plus de 300 wagons de fruits. On pourra, d'autre part, y conditionner plus de six millions de kilos.

Le coût de la construction dépasse les quatre millions de francs.

La Centrale de fruits de Sion, qui contient actuellement déjà plus de trois millions de kilos de fruits, est la plus importante que nous ayons en Suisse. Elle passe pour être l'une des plus modernes d'Europe.

LA NOUVELLE GARE DE SION EST INAUGUREE

La nouvelle gare de Sion, dont les travaux de construction débutèrent en octobre 1958, a été inaugurée le 20 décembre 1960. L'ancien bâtiment, qui datait d'un siècle, c'est-à-dire de l'époque où le chef-lieu valaisan était la gare terminus de la ligne du Simplon, était absolument vétuste. Une nouvelle gare s'imposait du fait de l'essor pris par la ville qui comptait un peu plus de 4.000 habitants en 1860 et qui en a aujourd'hui 16.000 environ. De plus, Sion est devenu un centre relié aux vallées voisines par 16 lignes d'autocars. Au point de vue du nombre des voyageurs (2 milions en 1959), c'est pour le service automobile P.T.T. la place la plus importante de Suisse. Quant au trafic voyageurs, il a augmenté de 144 % depuis 1930, et au trafic marchandises de 540 %. Le nombre moyen des trains a passé de 38 à 88 par jour. Ce fort développement est dû également à l'essor pris par la ligne du Simplon.

La nouvelle gare, aux lignes sobres et élégantes, a coûté environ 10 millions de francs, la subvention du Canton a été de 110.000 francs et celle de la ville de 220.000 francs. L'une des caractéristiques de l'édifice est la halle centrale, d'une surface de 1.500 mètres carrés approximativement, alors que l'ancienne, généralement encombrée et mal commode, n'en comptait qu'un peu plus de 500. Les installations techniques ont été modernisées parallèlement à la construction de l'édifice. Les quais ont été allongés et les voies améliorées. Les installations d'enclenchement mécanique ont été remplacées par un enclenchement électrique avec itinéraire de trains et de manœuvres. Les manœuvres entre le pupitre de commande et le personnel se font par radio.

Après avoir été renseignés sur les diverses étapes de la construction par M. Auguste Fontolliet, directeur adjoint du premier arrondissement, les invités, au nombre d'une centaine, ont visité la nouvelle gare après la cérémonie de bénédiction présidée par Mgr Nestor Adam, évêque de Sion. A cette occasion, plusieurs allocutions ont été prononcées, notamment par MM. André Marguerat, directeurs du premier arrondissement des C.F.F ; Mathier, président du Grand Conseil valaisan ; Von Roten, vice-président du Conseil d'Etat, et Roger Bonvin, président de la ville de Sion. A cette occasion, les orateurs valaisans ont rompu une lance en faveur de la pose de la double voie sur les derniers tronçons de la ligne du Simplon, entre Sion et Viège. Avec ces nouvelles installations, Sion dispose désormais d'une gare moderne digne de son importance de chef-lieu de Canton.

CANTON DE ZOUG

COMITE EUROPEEN POUR LE CONTROLE LAITIER-BEURRIER

M. Willy Engeler, directeur du Service du « Herd-Book » de la race brune à Zoug, a été élu Président du Comité européen pour le contrôle laitier-beurrier, qui a siégé récemment à Paris. M. Engeler s'est acquis une réputation internationale par son activité en matière d'élevage bovin.

† WERNER ITEN

On apprend la mort à Zoug, à l'âge de 71 ans, de l'avocat Werner Iten qui joua un grand rôle dans le monde politique, économique et social. Le défunt avait été attaché à l'Ambassade de Suisse à Londres, puis chef d'une entreprise industrielle à Zoug. Il présida l'Association suisse des fabricants en métallurgie et appartint à divers Conseils d'administration. M. Iten fut aussi député radical au Grand Conseil zougois, Président de la Société cantonale de bienfaisance et Président de la section zougoise du Club Alpin Suisse.

LES FRESQUES D'OBERWIL

Les trois fresques de Ferdinand Gehr, exposées en l'église d'Oberwil, près de Zoug, et qui, durant ces six derniers mois, ont reçu la visite d'un très nombreux public, viennent d'être voilées pour cinq ans. Les paroissiens d'Oberwil décideront de leur sort à l'expiration de ce délai, conformément à un compromis approuvé par la paroisse de Zoug.

CENTENAIRE D'UN JOURNAL

Le « Zuger Volksblatt » édite, à l'occasion de son centenaire, une édition spéciale qui contient une adresse de félicitation du parti radical démocratique suisse et d'autres articles de félicitations, ainsi qu'une rétrospective de l'histoire du journal, qui parut la première fois le 2 janvier 1861 sous le nom de « Zugerischer Volksblatt », et qui fut choisi en 1889 par le Comité du parti radical du Canton de Zoug comme organe officiel du parti. L'édition du centenaire contient en outre un aperçu historique des événements survenus dans le Canton au cours des derniers 100 ans, sur le commerce, l'industrie, l'artisanat, le tourisme, la vie sociale.

CANTON DE SOLEURE

HERMANN OBRECHT IN MEMORIAM

Un buste en bronze à la mémoire du Conseiller fédéral Hermann Obrecht vient d'être placé à la Maison communale de Granges par les habitants de la commune. Cette œuvre, du sculpteur Walter Peter, de Soleure, porte l'inscription :

« A notre cher concitoyen Hermann Obrecht, 1882-1940, qui passa son enfance ici et qui rendit d'éminents services comme chef du Département de l'Economie publique cantonal, Conseiller national et surtout comme Conseiller fédéral. Les citoyens de Granges. »

LEGS

Mme Maria Christen-Faesch, bourgeoise d'Olten, décédée à Lugano, a légué, au Musée d'Histoire d'Olten, une partie de sa remarquable collection de porcelaines, venant des manufactures les plus célèbres d'Europe et de Chine.

CANTON DE ZURICH

POUR ENCOURAGER LA PRODUCTION DRAMATIQUE

La Commission municipale zuricoise des Lettres a décidé, en mai 1959, d'encourager la production dramatique. Elle a invité 27 auteurs à lui soumettre des manuscrits d'œuvres dramatiques non encore portées à la scène. Actuellement, le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des Lettres, a décidé d'attribuer un prix de 2.500 francs à sept des 27 auteurs qui ont soumis des œuvres, à savoir : MM. Walter Diggelmann, de Zurich, pour « Chacun trouve son Brutus » ; Max Gertsch, Zollikerberg, pour son drame historique « Charles Quint » ; Mme Selma Gessner, de Zurich, pour ses pièces en un acte, « La Puce » et « Le couteau à pain » ; MM. Jo. Mihady, de Zurich, et Ascona, pour « Le navire n'aborde pas » ; Otto Steiger, de Zurich, pour la comédie politique « Le siège de X » ; Mme Marie-Anne Stiebel, de Zurich, pour « Et voici nos ailes », et M. J. Welti, de Genève, pour la comédie historique « Zuriputsch ». Ces distinctions en argent ont été attribuées surtout dans l'idée d'encourager la mise en scène de ces œuvres par les théâtres de notre pays.

UNE POMME POUR LA LIGNE

Le Comité médical de surveillance a pris connaissance du résultat de la campagne lancée par la « Fruit-Union », une pomme pour la ligne. Les résultats ont dépassé les espérances. Plus de 30.000 personnes de toutes les régions du pays se sont annoncées pour suivre le régime. Les quatre cinquièmes étaient du sexe féminin. Sur les premières inscrites, 4.000 personnes furent retenues comme « sujets d'étude ». Les 33,6 % de ces personnes ont envoyé leur rapport final. Les résultats de la cure de neuf semaines peuvent, dans l'ensemble, être qualifiés de très favorables. Au surplus, on signale une fraîcheur physique et mentale, un bien-être et une augmentation de l'activité.

Les recherches complémentaires effectuées à la clinique médicale et à la policlinique de l'hôpital cantonal de Zurich, sur 80 « sujets », ont donné d'intéressants résultats. On a constaté, par des mesures exactes, que les femmes perdaient par semaine, en moyenne, 600 grammes, et les hommes 700 grammes, en observant exactement le « régime » des pommes. Ce qui donne, pour les neuf semaines, une perte de poids de 5,4 kilos pour les femmes, de 6,5 kilos pour les hommes. La majorité des patients a manifesté, en outre, une diminution de la pression sanguine. Les détails de cette campagne et de ces examens médicaux seront publiés sous forme de livre, ainsi que le régime à suivre.

A LA DIRECTION DE L'O.N.S.T.

Le Bureau de l'Office National Suisse du Tourisme vient de nommer un nouveau directeur-adjoint en la personne de M. René Nordmann, chef du Service de Propagande de la Swissair.

M. R. Nordmann, né en 1915, à Zurich, dont il est originaire, après avoir suivi avec succès les Ecoles de Commerce de Zurich et Neuchâtel, a exercé son activité dans l'économie privée. De 1936 à 1939, il travailla pour de grandes organisations de voyages aux Etats-Unis, et, à partir de 1941, durant quatre années, il fut au service de la Légation de Suisse à Washington. Depuis 1946, il dirige le Service de Propagande de Swissair, dont l'activité pour notre Compagnie nationale de navigation aérienne s'exerce dans le monde entier.

Au cours de cette même séance, le Bureau de l'O.N.S.T. a nommé M. Hans Dutler, qui assumait déjà la direction ad-intérim de l'Agence de Vienne, au poste de chef de cette Agence.

DISTINCTION

M. Edouard Stiefel, professeur de mathématiques appliquées à l'Ecole polytechnique fédérale, a été nommé membre de l'Académie royale des sciences de Norvège.

CENTENAIRE

A Noël, Mme Elise Hochstrasser-Kœnig, de Staefa (Zurich), entrera, à l'asile de vieillards de Staefa, dans sa centième année.

LES RESERVES MONETAIRES DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Au cours de la semaine se terminant le 23 décembre, les réserves monétaires ont enregistré un accroissement provoqué essentiellement par les mesures prises par les banques et l'économie en vue de renforcer leurs liquidités de fin d'année. Tandis que l'encaisse-or de 8.975 millions de francs ne se modifiait guère, les réserves de devises ont progressé de 162,4 millions de francs pour s'inscrire à 691 millions de francs. Le recours au crédit de la banque s'est, lui aussi, accru, soit de 0,8 million pour le portefeuille d'effet suisse et de 9,1 millions de francs pour les avances sur nantissement. Ces deux postes du bilan y figurent respectivement pour 51 et 22 millions de francs.

Pendant la semaine précédant Noël, la circulation fiduciaire s'est gonflée de 263 millions de francs et s'élève à 6.883 millions de francs. Les engagements à vue ont fléchi de 91,4 millions de francs et totalisent 2.310 millions de francs, dont 1.938 millions, ou 42,9 millions de moins qu'une semaine auparavant, concernant les avoirs des banques, du commerce et de l'industrie. Les autres engagements à vue se sont contractés de 48,5 millions et se situent à 372 millions de francs.

UN REPERTOIRE DES GRAPHISTES SUISSES

L'Association des Graphistes suisses a édité un répertoire devant permettre aux intéressés de se documenter sur toutes les tendances de l'art graphique suisse. Cet ouvrage de 300 pages comprend de brèves biographies de 137 membres de l'Association et des exemples de leur travail. L'Association des Graphistes suisses compte 200 membres affiliés à cinq sections : Zurich, Bâle, Berne, Saint-Gall et Suisse romande. Son Président est M. Hans Neuburg.

101 ANS

Dimanche 4 décembre, Mme Louise Trumpler-Hurter, doyenne de la ville de Zurich, a célébré son 101e anniversaire. Elle est, en effet, née le 4 décembre 1859, à Bradford (Angleterre), et elle a été félicitée par ses 6 enfants encore en vie, ses 21 petits-enfants et ses 30 arrière-petits-enfants.

REMISE DU PRIX SCHILLER

Dimanche matin, le grand prix de 15.000 francs de la fondation Schiller suisse — qui, depuis sa création, en 1905, a été attribué à quatre Suisses alémaniques, trois romands, un tessinois et un rhétoromanche — a été remis au dramaturge suisse, Friedrich Duerrenmatt. Le Conseiller fédéral Spuehler assistait à la cérémonie, ainsi que de nombreux représentants des autorités cantonales et municipales de Zurich, et des personnalités du monde du théâtre et des lettres. De nombreux discours furent prononcés.

« IMPRESSIONS ZURICOISES »

La première du film « Impressions zuricoises », tourné par la Société « Condor », sous la direction de M. Heinrich Fueter, à l'occasion des 75 ans de l'Office Zuricois du Tourisme, s'est déroulée dans un cinéma de Zurich. Il s'agit d'un film culturel auquel ont collaboré les personnalités les plus connues du monde cinématographique zuricois. Cette bande de 13 minutes sera projetée en avant-programme dans des salles de cinéma et à la télévision de notre pays et de l'étranger.

QUATRE-VINGTS ANS

Le forain bien connu dans toute la Suisse, Marcel Marcelli, a fêté le dimanche 4 décembre son 80e anniversaire.

Marcelli a commencé sa carrière comme prestidigitateur. Plus tard, il ouvrit un cabaret de variétés à Zurich.

Mais il s'est fait surtout un nom dans les foires foraines où il dressait sa tente pour y donner de grandes attractions.

PREMIERE DE GUILLAUME TELL

Vendredi 16 décembre a eu lieu dans un cinéma zuricois, en présence du Conseiller fédéral Von Moos, des Landamann d'Uri, Schwyz, Nidwald et Obwald, des membres du Gouvernement zuricois, des autorités des villes de Zurich et de Winterthour, ainsi que des représentants de nombreuses institutions culturelles, la première du nouveau film suisse, « Guillaume Tell », dont le scénario s'inspire du livre blanc de Sarnen et de la chronique de Aegidius Tschudi. Les scènes ont été tournées sur les lieux historiques.

CANTON DE THURGOVIE

CENTENAIRE

Le 26 décembre, M. Jakob Ruggli, ancien Président de la commune de Hauptwill, et député, a célébré à Gottshaus, près de Hauptwill, son centième anniversaire.

CANTON D'APPENZELL

† *ADOLF TOBLER*

M. Adolf Tobler, ancien fabricant de broderie, est décédé à l'âge de 96 ans. Pendant la première guerre mondiale, il fut Président de la commune de Wolfhalden (Appenzell, Rh. Ext.).

Remarquable tireur, le défunt fit partie de l'équipe suisse de matcheurs, qui emporta le championnat du monde, en 1903, à Buenos-Aires, avec 4.598 points. M. Adolf Tobler a, en outre, gagné des prix à 15 tirs fédéraux, ainsi qu'à d'innombrables tirs cantonaux. Pendant la dernière guerre mondiale, il a monté la garde en tant que membre de la garde locale.

CANTON DE SCHAFFHOUSE

NOUVEAU BATIMENT POSTAL

Le bâtiment des postes construit en 1902 sur la place de la Gare, à Schaffhouse, ne répondant plus aux exigences modernes, il avait été agrandi et complètement transformé. Les dépenses se sont élevées à 2,5 millions de francs. Les nouveaux bâtiments ont pu être ouverts à l'exploitation pour les fêtes de fin d'année.

CANTON D'ARGOVIE

DU FROMAGE COMME RENTE HONORIFIQUE

L'Assemblée communale de Unterseen a décidé d'allouer une rente annuelle honorifique, sous la forme originale d'un fromage de montagne, au Président de la commune, M. Johann Wirth, qui se retire à la fin de l'année. Ce fromage sera fabriqué à l'Alpe de Sefinen, qui est propriété de Unterseen depuis la Réforme. M. Johann Wirth a fait partie des autorités communales de Unterseen sans interruption depuis 1923.

CANTON D'URI

LE GOUVERNEMENT URANAIS FAIT L'ACQUISITION DE LA PROPRIETE FONCIERE « AEUSSERER TELLEN ».

La propriété « Aeusserer Tellen » fut au centre de l'intérêt public, en 1958, et, plus tard encore, lorsque ses propriétaires envisagèrent d'y installer un motel avec distributeurs d'essence, puis une colonie de vacances, avec plusieurs maisonnettes. Ces desseins se heurtèrent à la résistance résolue du Gouvernement uranais et des Associations pour la protection des beautés naturelles du pays. Lorsque la propriété fut offerte, dans un journal allemand, les pouvoirs officiels et la presse se saisirent du cas et l'opinion prévalut que ce site historique, au bord du lac d'Uri, devait demeurer intact. Des pourparlers furent ouverts pour l'acquisition, à l'amiable, de la propriété. Ils ont abouti à l'achat, par le Gouvernement uranais, de la propriété, de 120.000 mètres carrés environ, libre de toute servitude. Ce site historique demeurera donc intact.

CANTON DU TESSIN

LA PLACE D'ASCONA

Les transformations des immeubles, rendues nécessaires par les exigences de la vie moderne et par l'urgence de créer de nouvelles habitations, provoquent toujours au Tessin, comme partout ailleurs, des polémiques et des interventions. Aujourd'hui, se présente sur la scène de l'actualité la question de la place d'Ascona, située sur le quai, célèbre, non seulement en Suisse, mais dans le monde entier. Il y a quelque temps, la commune avait chargé l'architecte A. Camenzind, actuellement chef des travaux de l'Exposition nationale de Lausanne, de préparer un plan qui, tout en tenant compte des intérêts des particuliers désireux de changer l'aspect des maisons sur la « Piazza », fixe des limites aux interventions sur les parties extérieures avec le but de respecter l'aspect général qui donne à l'ensemble des maisons la fonction de décor de fond. La municipalité d'Ascona, tout en confirmant au Conseil d'Etat que le plan établi par l'architecte Camenzind sera respecté, vient de décider tout de même que quelques exceptions pourraient être accordées, surtout à propos de l'ancienne maison nommée « Torre dei carcani », et d'un immeuble qui la voisine, appelé « Bar delle isole ». Or, l'architecte et les autres collègues de M. Camenzind, choisis par la municipalité comme conseillers, sont d'avis que la « Torre dei carcani » ne devrait pas être détruite, qu'il faudrait même l'inscrire dans la liste des monuments protégés.

Pour cette raison, un Comité de défense des beautés de la « Piazza d'Ascona » vient de se former. Il est composé par des architectes, des artistes, des privés. Le Comité désire mener son action de protestation contre la décision de la municipalité d'accorder des concessions et d'examiner cas par cas les propositions de transformation ou de démolition des maisons. Il affirme, en outre, qu'en permettant que l'on touche à la « Torre dei carcani », sans respecter le plan général établi par l'architecte Camenzind, on ira fatalement à l'encontre d'autres concessions et à la renonciation totale du plan. Le Comité s'oppose surtout à certains projets de surélever des maisons, fait qui provoquerait dans les ruelles d'Ascona une situation antihygiénique (manque d'air et de lumière) en déformant, en même temps, le visage caractéristique du village.

CANTON DE BERNE

LES PLUS BEAUX LIVRES SUISSES EN 1959

Le Musée suisse Gutenberg expose au Musée des Arts et Métiers de Berne les plus beaux livres suisses de l'année 1959. Cette exposition, organisée en collaboration avec la Société Suisse des Libraires et Editeurs, groupe 32 livres primés, en double exemplaire au moins.

Les plus beaux livres suisses ont été primés par un jury composé de représentants alémaniques et romands des libraires et éditeurs, des imprimeurs et typographophes, du Werkbund et de la Société Suisse des Bibliophiles. Le jury a fait son choix parmi les livres à sa disposition à la Maison suisse du Livre à Olten. On a primé 32 livres qui se répartissent comme suit : littérature générale, 10 ; sciences, 4 ; livres d'art et de photographie, 12 ; deux livres pour enfants ; un ouvrage bibliophile ; trois livres hors-commerce. Sept livres ont été édités en Suisse romande. Le travail du jury a donné les résultats habituels. La majorité des livres présentés a été éliminée après un premier examen. Cent dix livres environ ont été soumis à une étude plus poussée. La plupart d'entre eux ont été éliminés successivement en raison de défauts plus ou moins graves. Selon l'avis du jury, les 32 livres qui restent, bien que n'étant pas tous exempts d'imperfections, se rapprochent le plus de l'idéal d'une présentation impeccable.

Dimanche, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition, le professeur S. Frey, président du Musée Gutenberg, a relevé le niveau élevé du travail des typographes suisses qui ont remporté, récemment encore, les meilleures places à un concours finnois. Qualité et beauté des livres choisis ont été démontrées par M. J. O. Kehrli. Il a remarqué, avec une satisfaction particulière que, pour la première fois, un ouvrage de la Confédération avait pu être primé. Il s'agit de « Eloge des vignes suisses », du Ministre Ernest Feisst, édité par le Bureau fédéral du matériel et des imprimés, et publié par la division de l'agriculture du Département fédéral de l'Economie publique.

ECOLE DE LANGUE FRANÇAISE DE BERNE

La Fondation de l'Ecole de langue française, constituée avec l'appui de la Confédération, du Canton et de la Ville de Berne, est maintenant inscrite au registre du commerce. La publication officielle a paru dans la feuille officielle suisse du commerce. La Fondation est administrée par un Conseil de 11 membres, dans lequel la Confédération et l'Etat de Berne sont représentés. Ce Conseil de Fondation est présidé par M. Edgar Ducret, fonctionnaire au Bureau fédéral de statistique. M. Alexandre Hay, directeur au siège de Berne de la Banque nationale, en est le vice-président.

Cette étape dans la vie de l'Ecole a été marquée par une cérémonie qui groupait les amis de l'Ecole, le directeur et les membres du corps enseignant et qui fut honorée de la présence de MM. Max Petitpierre, Président de la Confédération ; Charles Oser, Chancelier de la Confédération ; Virgile Moine, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Instruction publique du Canton de Berne, et Hans Hof, Vice-Chancelier de l'Etat de Berne.

Après avoir salué les personnes présentes, M. Edgar Ducret a dit que la Société de l'Ecole de langue française qui, depuis vingt ans, présidait aux destinées de l'établissement, a maintenant remis ses pouvoirs au Conseil de Fondation. M. Ducret a exprimé sa gratitude à tous ceux qui ont œuvré pour faire triompher une idée chère à tous les Romands de la capitale, et assurer la viabilité de l'institution. Il a dit sa reconnaissance au Conseil fédéral, au Parlement, à l'Etat et à la Ville de Berne, aux Cantons romands et aux nombreuses communes qui ne refusèrent jamais de soutenir l'Ecole, qui, politiquement et confessionnellement neutre, est l'affaire de la communauté romande tout entière.

Le Président de la Confédération, M. Max Petitpierre, prit ensuite la parole. Il déclara que le résultat atteint montre bien qu'il ne faut jamais se décourager, ni désespérer de surmonter les difficultés si grandes qu'elles soient. Se faisant l'interprète des félicitations et des remerciements du Conseil fédéral, M. Petitpierre affirma que l'Ecole rend service à la Confédération. Elle est nécessaire et défend efficacement les diversités du pays, principe bien supérieur à l'application territoriale de certaines normes constitutionnelles. M. Petitpierre a terminé en formant les vœux les plus chaleureux pour que l'Ecole fasse vivre l'esprit romand sur terre bernoise pour le plus grand profit de la Confédération.

M. Virgile Moine, directeur de l'Instruction publique du Canton de Berne, s'est associé avec enthousiasme à la joie des Romands. La marche en avant a été longue et rude, mais, en dépit de bien des oppositions, l'idée a fait son chemin. L'Ecole est appelée à devenir un foyer de la culture romande, en même temps qu'un facteur de compréhension au sein de la Confédération. M. Moine a ajouté que c'est à l'unanimité de ses membres que le Conseil exécutif du Canton de Berne a décidé d'adhérer à la Fondation de l'Ecole.

Toutes ces allocutions ont été chaleureusement applaudies.

L'ECOLE MOYENNE DES JEUNES FILLES ET L'AIDE AUX REFUGIES

Au Palais fédéral cinq jeunes filles, représentant l'Ecole moyenne des jeunes filles de la Ville de Berne, ont remis à Mme Wahlen, épouse du Conseiller fédéral, un chèque de 80.800 francs en faveur de l'Année mondiale du réfugié. M. Wahlen, et le Colonel commandant de corps Corbat, assistaient à cette cérémonie. Cette somme représente le résultat financier d'une vente organisée par cette Ecole, le 23 septembre 1960, sur la petite Schanze en faveur des réfugiés.

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION FEDERALE DES FINANCES

Le Conseil fédéral a nommé M. Edwin Stopper, de Winterthour actuellement délégué aux accords commerciaux, en qualité de directeur de l'Administration fédérale des finances, avec entrée en fonctions le 1er janvier 1961.

M. Stopper a fait ses études à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Saint-Gall, et à l'Université de Genève, à la fin desquelles il obtint le titre de docteur en sciences économiques. Après plusieurs années de pratique dans le commerce d'exportation et dans la banque, il fut nommé en 1939 fonctionnaire à la division du commerce du Département fédéral de l'Economie publique. En 1945, il devint secrétaire du Directoire de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, puis, en 1952, suppléant du directeur d'une entreprise industrielle. Le Conseil fédéral l'appela en 1954 à remplir la fonction de délégué aux accords commerciaux. Il eut alors à s'occuper notamment des relations commerciales entre la Suisse et les pays d'outre-mer, ainsi qu'avec les régions qui se trouvent aux confins de l'Europe. Il eut également dans ses attributions les questions relatives au service international des paiements.

LE NOUVEAU MAIRE DE MELCHNAU

Avec une participation de 87,5 %, les citoyens de Melchnau (Berne) ont élu Maire de la commune par 199 voix, M. Karl Luethi, socialiste, fonctionnaire des chemins de fer, en remplacement du Maire actuel démissionnaire, M. Johann Flueckiger, du P.A.B. 178 voix se portèrent sur le candidat du P.A.B., M. Félix Schaerer.

BOIS IMPORTES DE FRANCE

L'Ambassade de Suisse en France et le Ministère français des Affaires étrangères ont échangé des notes en vue de limiter les importations en Suisses de grumes résineuses provenant des forêts frontières françaises. Au cours d'une conférence d'experts, qui s'est tenue à Berne, il a été constaté que les exportations de grumes de sapin et d'épicéa, en provenance des zones frontières françaises, ont atteint un niveau provoquant un déséquilibre du marché et une hausse des prix intérieurs français. Une nouvelle réglementation a été convenue, à teneur de laquelle, pour l'année forestière allant du 1er octobre 1960 au 30 septembre 1961, la France délivrera des licences d'exportation pour une quantité maximum, qui sera, pour la zone, de 30.000 m³. Cette réglementation a été approuvée par les Gouvernements des deux pays, mais elle ne préjuge en rien de la décision qui pourrait être prise pour les exercices ultérieurs.

LE NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL : M. EMILE DUFT

M. Emile Duft, le nouveau Président du Conseil National, est né le 25 octobre 1895, à Flawil (St-Gall). Il est bourgeois de Kaltbrunn (St-G.) et de Zurich. Diplômé de l'Ecole de Commerce de Saint-Gall, il étudia l'économie publique aux Universités de Berne, Londres et Zurich. Il est Docteur ès sciences économiques. De 1925 à 1929, il fut à la tête de diverses entreprises internationales et fit des séjours prolongés à l'étranger. En 1929, il fut le co-fondateur et le directeur, puis, pendant plusieurs années, Président du Conseil d'Administration d'une banque suisse privée. Depuis sa démission, il est banquier, et expert financier et économique.

La carrière politique du nouveau Président du Conseil National est plus récente. En 1944, il fut Président du parti chrétien-social du Canton de Zurich et, depuis 1947, il est Conseiller national. A ce titre, il a fait partie de nombreuses Commissions : finances, nouveau régime financier et article constitutionnel pour la protection civile. M. Duft préside actuellement la Commission des douanes. Il a également participé à plusieurs Conférences internationales et interparlementaires. Il a présidé le groupe suisse de l'Union interparlementaire et est membre du Conseil suisse du Mouvement européen et de la Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

AU CONSEIL DES ETATS : M. ERNEST VATERLAUS

M. Ernest Vaterlaus est né le 21 mars 1891 à Thawil, sa commune d'origine. Il suivit le Gymnase scientifique de Zurich, étudia les mathématiques et la physique à l'Ecole polytechnique fédérale, fut de 1913 à 1916 assistant pour la géométrie descriptive à l'E.P.F., de 1916 à 1945 maître de mathématiques et vice-recteur de l'Ecole des jeunes filles de Zurich, et en 1945 directeur du Séminaire de Kuesnacht. C'est la même année que M. Vaterlaus fut nommé Conseiller d'Etat. Il dirigea la police et le militaire pendant six ans et, depuis 1951, il est directeur de l'Instruction publique. Au militaire, il est colonel d'artillerie.

M. Vaterlaus a été élu député au Conseil des Etats en 1951. Il est un ardent défenseur du suffrage féminin.

NOMINATION

Le Conseil fédéral a nommé Conseiller aux Bureaux internationaux réunis pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique, M. Claude Masouyé, ressortissant français, actuellement directeur du service de l'étranger de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques de France.

NOCES DE DIAMANT

Les époux Carlo et Elsa Ghezzi ont fêté, le 11 décembre, à Berne, leurs noces de diamant. Venu de Lamone, dans le Canton du Tessin, M. Ghezzi travailla pendant plus de 40 ans au Service fédéral des eaux, où il devint Chef de section. Il est âgé de 84 ans et sa femme de 80 ans.

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE

L'Assemblée budgétaire des délégués de la Chambre suisse de l'horlogerie s'est tenue à Berne sous la présidence de M. Edgar Primault. Elle a approuvé le projet de budget pour 1961, arrêté par le Comité central, après avoir été orientée sur différentes questions relatives à l'activité de la Chambre et aux travaux en cours pour intensifier et favoriser le recrutement et la formation du personnel horloger.

Un exposé a été fait par M. J.-J. Bolli, Directeur de la Chambre, sur les études entreprises de concert avec les Associations horlogères pour adapter l'organisation de la Chambre horlogère, ainsi que sur le projet d'arrêté fédéral concernant l'industrie horlogère, projet qui faisait l'objet, le même jour, d'une décision du Conseil fédéral approuvant le message adressé au Parlement.

Cette Assemblée s'est terminée par une conférence de M. Pierre Steinmann, Directeur général du Technicum neuchâtelois, sur « La formation des cadres techniques et l'industrie horlogère en U.R.S.S. »

DANS LA PRESSE

M. Gilbert Wiesendanger, rédacteur en chef du « Touring » (édition française), vient de fêter son 25e anniversaire d'activité au service de l'organe officiel du Touring-Club suisse. Spécialisé dans les problèmes du tourisme, de l'automobile, de la motocyclette et du trafic routier. M. Gilbert Wiesendanger est entré le 15 décembre 1935 à la rédaction française de l'hebdomadaire du T.C.S.

BOURGEOISIE D'HONNEUR

L'Assemblée communale de Heimberg a octroyé la Bourgeoisie d'honneur au président de la commune, M. Karl Bischoff pour les précieux services qu'il a rendus à la localité pendant 40 ans. M. Karl Bischoff, qui est conseiller communal de Heimberg depuis 1922, siège au grand Conseil bernois depuis 1946.

LES SUISSES INDEMNES A ADDIS-ABEBA

La Légation de Suisse en Ethiopie a fait savoir au département politique fédéral que tous les Suisses d'Addis-Abéba sont sains et saufs.

CONCESSION POUR UNE ASSURANCE

Le Conseil fédéral a autorisé la Nationale, compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie et les explosions, à Paris, à exploiter en Suisse l'assurance de corps de véhicules.

LE RAIL UNIT LA SUISSE ROMANDE A LA SUISSE ALEMANIQUE DEPUIS CENT ANS

La ligne du pied du Jura est centenaire. C'est, en effet, le 3 décembre 1860 que le chemin de fer « Est-Ouest » assurait pour la première fois la liaison entre Bienne et La Neuveville, reliant du même coup la Suisse orientale à la Suisse occidentale. Cette jonction ne fut pas si simple à réaliser.

Depuis le 7 novembre 1859, la Compagnie du « Franco-Suisse » conduisait ses trains jusqu'à Frienisberg, dans les environs de La Neuveville, tandis que, de l'autre côté, le « Central suisse » avait construit sa ligne jusqu'à Bienne. Il y avait entre cette dernière localité et La Neuveville une solution de continuité, que le Canton de Berne envisageait de supprimer au moyen d'un « chemin de fer flottant », en d'autres termes d'un service de ferry-boat sur le lac de Bienne et même sur celui de Neuchâtel, le canal de la Thielle faisant trait d'union. L'idée n'était pas mauvaise et se révélait peu coûteuse à réaliser, mais d'autres considérations la firent abandonner. Le 21 octobre 1858, le Canton avait donné la concession pour le tronçon La Neuveville-Bienne à la Compagnie « Est-Ouest », qui devait aussi établir des communications ferroviaires vers Berne et Lagnau, dans le dessein de rallier Zurich et Rapperswil par Lucerne.

La Compagnie « Est-Ouest » avait du travail plus qu'il ne lui en fallait et tout autant de soucis financiers. Ce n'était pas fait pour la décider à activer la construction de la ligne Bienne-La Neuveville, qui ne fut finalement terminée en décembre 1860, qu'après intervention du Conseil fédéral.

Telles sont les origines de la première grande transversale suisse, qui n'avait d'ailleurs d'une artère importante que le nom, car cinq Compagnies se partageaient la ligne : l' « Ouest suisse », de Genève et Lausanne, à Vaumarcus ; le « Franco-Suisse », de Vaumarcus à La Neuveville ; l' « Est-Ouest », de la Neuveville à Bienne, puis le « Central suisse », jusqu'au Ramanshorn, et les « Chemins de fer suisses réunis », de Winterthour à St-Gall et Rorschach. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une administration propriétaire : les chemins de fer fédéraux. La Compagnie « Est-Ouest », quant à elle, fit faillite en juin 1861 et la ligne La Neuveville-Bienne passa à l'Etat de Berne (chemins de fer de l'Etat bernois), en attendant de devenir, quarante ans plus tard, propriété de la Confédération.

Cette pauvre Compagnie « Est-Ouest » était particulièrement démunie, puisqu'elle ne disposait, ni de locomotives, ni de wagons. C'étaient les locomotives du « Central suisse » qui devaient aller jusqu'à La Neuveville, tandis que les voyageurs changeaient de voitures à Bienne. On avait, en effet, des voitures dites américaines en Suisse allemande et des voitures françaises en Suisse romande. Les premières avaient des plates-formes aux extrémités et un couloir central, les secondes étaient a coupes séparées les unes des autres, dont les portes s'ouvraient directement sur l'extérieur.

La ligne du pied du Jura, qu'empruntent surtout aujourd'hui les trains directs de Suisse romande pour Bâle et les grands convois de marchandises en raison de ses activités favorables, vit apparaître une concurrente deux ans plus tard déjà : la ligne dite de Berne ou du Plateau. En fait, les deux lignes se complétaient, et, aujourd'hui, ne se conçoivent plus l'une sans l'autre.

RESTAURATION DE LA COLLEGIALE

Dimanche 4 décembre, on a célébré un culte solennel à Moutier, pour marquer la réouverture de la Collégiale Saint-Germain qui, depuis novembre 1959, était l'objet d'une restauration. Dans l'édifice de style roman, datant du Xe siècle, qui vient de retrouver son unité de style, dépouillée et majestueuse, se pressaient des fidèles de toutes confessions. Ce culte spécial d'inauguration a été agrémenté de productions chorales et musicales.

LES BILLETS DU DIMANCHE

Les entreprises de transport suisses délivreront à nouveau des billets du dimanche, du 17 décembre 1960 au 26 mars 1961. Ces billets pourront être utilisés le samedi ou le dimanche pour la course aller, le dimanche ou le lundi pour celle de retour. Prix minimum à payer pour obtenir le billet du dimanche : 5 fr. en 2e classe, et 7 fr. en 1re.

PRIX LITTERAIRES DU CANTON DE BERNE POUR 1960

La Direction de l'Instruction publique du Canton de Berne, sur proposition de la Commission pour l'encouragement de la littérature bernoise, a décidé de récompenser les auteurs et les œuvres suivants :

Alfred Fankhauser, pour l'ensemble de son œuvre, à l'occasion de son 70e anniversaire, un prix de 2.000 francs ; Kurt Guggisberg, pour son ouvrage : « Bernische kirchengeschichte » (histoire des églises bernoises), 1.000 francs ; Carl Muller, pour son ouvrage : « Jérémias Gotthelf et les médecins », 500 francs.

Un prix de 2.000 francs est décerné pour une série de monographies : « Berner Heimatbuecher » (éditions Paul Haupt, Berne) et « Trésors de mon pays » (éditions du Griffon, La Neuveville), contribuant à la connaissance et à la description de la patrie bernoise, son art, son histoire et ses paysages.

Un grand nombre d'exemplaires des « Poésies républicaines », de Kurt Marti, ainsi que des œuvres de Guggisberg et de Muller, seront acquis en vue d'être distribués aux bibliothèques bernoises.

Une mention honorable est décernée à Paul Nizon pour son livre : « Die Gleitenden Plaetze ».

AU TECHNICUM JURASSIEN DE SAINT-IMIER

M. Herbert Landry, Maire de La Heutte, député au Grand Conseil, a été nommé professeur au Technicum de Saint-Imier. Il y enseignera les branches générales. M. Herbert Landry, qui restera domicilié à La Heutte, entrera en fonction au printemps. Sa nomination aura pour conséquence son départ du Grand Conseil, où il sera remplacé comme député radical du district de Courtelary par M. James Choffat, de Tramelan.

LA SOUSCRIPTION NATIONALE POUR LES DEUX MONUMENTS HENRY DUNANT A ABOUTI

Le Comité national Henry-Dunant, présidé par M. Alfred Borel, Conseiller national et Conseiller d'Etat du Canton de Genève, a le plaisir d'annoncer à la population suisse l'heureux aboutissement de ses efforts. La somme de 200.000 francs, obtenue par la souscription, permettra d'élever les deux monuments prévus à Heiden et à Genève. Le Comité adresse de vifs remerciements au Conseil fédéral, aux gouvernements cantonaux, aux municipalités, aux entreprises et aux particuliers pour leurs dons généreux. Il sera, dès maintenant, possible de passer à l'exécution des projets et l'on espère que les monuments pourront être terminés au plus tard en septembre 1963, époque à laquelle le monde entier fêtera le centenaire de la fondation de la Croix-Rouge.

UNE DECLARATION DE M. PETITPIERRE

Le bruit ayant couru que M. Max Petitpierre, Chef du Département politique fédéral, envisageait de quitter le Conseil fédéral prochainement, le Président de la Confédération a déclaré aux journalistes que, depuis plusieurs années, il était l'objet de sollicitations de la part de plusieurs importantes entreprises de notre pays et que toujours il a déclaré qu'il ne pourrait se prononcer sur ces sollicitations que le jour où il aura pris la décision de se retirer du Conseil fédéral.

M. Petitpierre ne songe nullement à mettre en parallèle son activité de Conseiller fédéral avec quelque autre activité que ce soit. Il prendra la décision de se retirer quand il le jugera opportun et il la communiquera à ce moment-là.

M. Petitpierre a ajouté qu'il entend conserver toute sa liberté, étant entendu que sa décision n'interviendra pas à un moment où les circonstances politiques ne s'y prêteraient peut-être pas.

M. ANTOGNINI FETE A BERNE

Les Tessinois de la ville fédérale ont fêté le nouveau Président du Conseil des Etats, M. Antonio Antognini. Environ 200 personnes ont participé au banquet organisé par l'Union tessinoise de Berne, en collaboration avec le Comité central de « Pro Ticino ».

A la table d'honneur avaient pris place : le Conseiller fédéral Von Moos ; l'ancien Conseiller fédéral Lepori ; le Président du Conseil national, M. Duft ; le Vice-Président des Etats, M. Vaterlaus ; le Conseiller d'Etat bernois Moine ; le Vice-Président du Gouvernement tessinois, M. Stéfani ; le Conseiller d'Etat Pellegrini ; le Président du Grand Conseil tessinois, M. Visani et le Vice-Président, M. Jolli ; le Président du Tribunal fédéral, M. Pometta ; le Juge fédéral Giovanoli ; le Vice-Président de la Ville de Berne, M. Duéby ; le Président central de « Pro Ticino » ; M. Fumagalli et d'autres personnalités.

Des discours ont été prononcés notamment par le Vice-Président de la députation tessinoise aux Chambres fédérales, M. Lafranchi, par MM. Duft, Stéfani, Visani et Moine, ainsi que par le Conseiller fédéral Von Moos.

M. Antognini, en remerciant, a dit sa profonde reconnaissance pour l'initiative des Tessinois de la capitale et les a invités à continuer à bien œuvrer dans l'intérêt du Canton et de tout le pays.

† A. VALLAT

On annonce le décès, dans sa 62e année, de M. Adolphe Vallat, administrateur et directeur commercial de la Manufacture de montres Oméga, S.A., à Bienne. Bien connu dans les milieux horlogers, le défunt avait été pendant une dizaine d'années, chef du Département de la publicité, avant de devenir directeur commercial de la maison.

CANTON DE BALE

DANS LA PRESSE

M.-J. Zimmermann, jusqu'ici rédacteur de l'hebdomadaire indépendant bâlois « Basilisk » et secrétaire de l'Alliance des indépendants de Bâle-ville, a abandonné ses actuelles fonctions le 31 décembre, et a repris, le 1er janvier, la succession de M. P. Bader, en qualité de rédacteur de la « Basler woche ».

« CIBA » POSSEDE LA MOITIE DES ACTIONS DE « TELLKO »

La « Ciba » communique qu'elle a acquis la majorité des actions du capital de la « Tellko », Société pour l'industrie photo-chimique, à Fribourg. La transaction a eu lieu à cause des intérêts de la « Ciba » dans le domaine de la photo-chimie (comme système Eidophor pour la projection télévisée en couleurs). Les résultats enregistrés ces dernières années dans les travaux des laboratoires photo-chimiques de l'entreprise bâloise, permettent, grâce à l'union avec « Tellko », d'assurer la base nécessaire à l'exploitation commerciale future. D'autre part, la poursuite des travaux de recherches scientifiques et d'exploitation commerciale de la « Tellko » exigent d'importants investissements financiers que l'entreprise fribourgeoise n'aurait pas pu assurer elle seule. L'union de la « Ciba » et de la « Tellko » ouvre aux deux sociétés d'intéressantes possibilités et permettra à l'industrie suisse de faire un nouveau bond sur le marché international grâce aux produits de haute qualité de la branche photo-chimique.

UNE FARCE D'ETUDIANTS

Au pied de la cathédrale de Bâle, au bord du Rhin, se trouve un établissement de bains publics, la « Pfalz-Badanstalt » édifié le siècle passé par la « Société d'utilité publique ». Cet établissement a déjà fait l'objet de nombreuses controverses d'ordre esthétique. Vraisemblablement pour protester contre sa laideur, un groupe de 50 à 60 étudiants s'était appliqué, dans la nuit du 23 au 24 juin, à peindre en jaune la palissade entourant le bain des femmes. Cette intervention ne fut pas du goût de la Société propriétaire des bains qui fit repeindre la palissade pour lui rendre son aspect primitif. Coût des travaux : 368,50 fr. Les étudiants refusant de payer, la Société porta plainte et l'affaire fut jugée, ces jours, devant la Chambre civile, qui donna tort aux étudiants, qui furent, en plus, condamnés à payer 60 francs de frais. Ce procès fut d'ailleurs pour les étudiants l'occasion d'une nouvelle manifestation: costumés, portant des drapeaux et des banderoles, ils se sont rendus de l'Université au Tribunal où ils ont assisté à l'audience, qui s'est terminée par le chant du « Gaudeamus ». Après quoi, ils ont encore manifesté dans les rues et les places de la ville collectant de l'argent pour couvrir les frais de la plaisanterie.

COMITE CANTONAL DE LA FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS

Le Comité cantonal de la foire suisse d'échantillons a tenu dernièrement à Bâle, sous la présidence de M. Hauswirth, sa séance annuelle d'orientation. Après avoir rappelé le succès de la foire de 1960, M. Hauswirth a exposé les points essentiels de la révision des statuts qui seront soumis à la prochaine Assemblée générale. La prochaine foire suisse d'échantillons se tiendra du 15 au 25 avril 1961. Elle sera marquée entre autres par trois innovations : la création d'un groupe « technique de recherche », dans la halle 7, l'agrandissement du groupe réserve aux textiles artistiques, et la réunion des principales firmes représentant la construction des machines lourdes et l'industrie métallurgique dans la halle 5 ; ce dernier groupe constituera d'ailleurs un des points d'attraction de la prochaine foire suisse d'échantillons.

SERVICE TELEPHONIQUE AVEC DES BATEAUX SUR LE RHIN

Des conversations téléphoniques sont désormais admises, sur préavis dans le service des bateaux rhénans, par l'intermédiaire des stations de radio de Bâle, d'Allemagne et des Pays-Bas. La taxe supplémentaire, pour le préavis demandé aux stations de radio d'Allemagne et de Hollande, s'élève au tiers des taxes de trois minutes.

LA SWISSAIR REÇOIT LE « PINCEAU D'OR »

L'Association des Arts graphiques dont le siège est à Bâle, a décerné, sur l'initiative de M. Donald Brun, de Bâle, à la Swissair, le « Pinceau d'or », distinction réservée aux entreprises qui font particulièrement honneur au pays. M. René Nordman, chef propagandiste de la Swissair, a reçu le prix et a remercié au nom de la grande entreprise aéronautique suisse.

DON AU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE BALE

M. Koechlin, Président du Conseil d'administration de la Société Geigy, a remis au professeur Staehlin, recteur de l'Université de Bâle, le premier exemplaire d'un ouvrage intitulé : « Lettres bâloises de cinq siècles ». Il s'agit d'une publication éditée par cette Société à l'occasion du 500e anniversaire de l'Université et qui groupe trente lettres en facsimilé, allant de 1504 à 1940. Parmi les expéditeurs ou les destinataires de ces lettres figurent Erasme, Vesaul, Casaubonus, Bernoulli, Euler, Volta, Faradey, Boecklin, Nietzsche et Spitteler.

UNE CONFERENCE DU CONSEILLER FEDERAL WAHLEN AUJOURD'HUI PRESIDENT DE LA CONFEDERATION

A l'occasion du Congrès annuel de la Société d'Economie politique du district d'Arbon, le lundi de Noël, le Conseiller fédéral Fritz-Traugott Wahlen a parlé de la mission de la Suisse, dans l'actuelle malice des temps. M. Wahlen commença par relever qu'aucune génération autant que la nôtre n'a connu un changement si rapide des conditions de vie. Le nouveau monde, dans lequel nous vivons, a amené les vallées les plus reculées de notre pays sur la « ligne de feu » de la politique internationale. Mais plus profond encore que le bouleversement technique a été le politique. Une Europe humiliée est la conséquence de ses déchirements internes, au cours de deux guerres. Puis, M. Wahlen aborda la question de l'intégration. Avec grande prudence, il nous faut viser à nous intégrer économiquement à l'Europe, sans toutefois perdre notre indépendance politique. Il ne nous faut pas non plus capituler devant notre petitesse. Le Conseiller fédéral Wahlen brossa ensuite à grands traits la situation internationale, car, dit-il, il ne faut pas concentrer nos regards uniquement sur l'Europe. L'écroulement du colonialisme est peut-être pour notre temps un symptôme plus important que la force atomique. Un esprit de compréhension, de patience, d'entraide à l'égard des peuples en cours de développement est encore bien nécessaire. La tâche de notre siècle est de leur accorder une aide économique, technique (sans doute), mais aussi morale. De cette tâche dépend le destin de l'Occident. La décision de l'affrontement entre le monde libre et le communisme exigera de nous plus que de maintenir l'ordre dans notre propre maison. Entre les deux grands blocs se trouve le vaste camp des indécis. M. Wahlen qualifia l'aide aux pays en cours de développement de « défense nationale suisse », au meilleur sens du terme. Le devoir de la Suisse est de rester un Etat de droit, économique et social, dans lequel on respecte la dignité de l'homme. La maxime de la neutralité armée ne suffit plus aujourd'hui : il faut la compléter par la maxime de la solidarité. La Suisse doit demeurer l'asile de l'amour du prochain et de la dignité humaine. Plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, il nous faudra prendre notre part au destin du monde entier. Rester une Confédération chrétienne, humaine, capable de se défendre et libre, telle est la mission de la Suisse dans l'actuelle malice des temps.

confort traditionnel suisse

Caravelle — **EUROPE, PROCHE, MOYEN, EXTRÊME-ORIENT** — Douglas DC-8

AMÉRIQUE DU NORD ET DU SUD

SWISSAIR

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X°. C.C.P. Messager Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : N F 10

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 96.810. — Dépôt légal : 1-1961 - N° 68/1961

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17bis, quai Voltaire, Paris, 7e